

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS

SEANCE DU 18 juillet 2018

L'an **deux mil dix huit, le dix huit juillet, à 19h00**, le Conseil Municipal de la commune **de LAGARDE ENVAL, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Daniel RINGENBACH.

Etaient présents : M. Daniel RINGENBACH, Mme Isabelle LAGARDE, M. Cyril VIEILLEFOND, Mme Julie MAHET, Mme Angéla SOUFFRON, M. David NICOLAS, M. Yves RIGAL (arrivé à 19h20), Mme Martine BARATTE-FIALIP, M. Jean-Baptiste VERDIER, M. Tim TRAINS.

Etaient absents : M. Pierre TEYSSANDIER, Mme Patricia COURTOIS, M. Olivier BROSSARD.

Procuration : Mme Patricia COURTOIS en faveur de M. Cyril VIEILLEFOND.

Secrétaire : M. Cyril VIEILLEFOND. a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-029 : Mise à jour du tableau des emplois au 1er septembre 2018

Monsieur Yves Rigal n'a pas pris part à ce vote car est arrivé à 19h20

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des avancements de grade, et d'un départ à la retraite, de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 27 juin 2017

Le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression :

- de deux emplois d'agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles principal de 2ème classe, à temps non complet soit 30 heures hebdomadaires (30/35ème)
- d'un emploi d'adjoint d'animation, à temps non complet soit 28 heures hebdomadaires (28/35)
- d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps complet (avis favorable du comité technique du 19 juin 2018)

- la création :

- de deux emplois d'agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles principal de 1ère classe, à temps non complet soit 30 heures hebdomadaires (30/35ème). Avis favorable de la commission paritaire du 30 mai 2018.
- d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2ème classe, à temps non complet soit 28 heures hebdomadaires (28/35). Avis favorable de la commission paritaire du 30 mai 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la suppression et les créations d'emplois ainsi proposées.

Le tableau des emplois est modifié à compter du 1er septembre 2018 :

Filière : Médico-sociale

Cadre d'emploi : Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

Grade : Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles principal de 1ère classe

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 2

Filière : animation

Cadre d'emploi : adjoints territoriaux d'animation

Grade : Adjoints territoriaux d'animation principal de 2ème classe

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Filière : Technique

Cadre d'emploi : adjoints techniques territoriaux

Grade : Adjoints techniques territoriaux principal de 1ère classe

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 0

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget au chapitre 012 et à l'article 6411.

TABLEAU DES EMPLOIS A COMPTER DU 01 septembre 2018

Personnel titulaire à temps complet (35 h)

Secteur administratif

1 rédacteur territorial - catégorie B

Personnel titulaire à temps non complet

Secteur administratif

1 adjoint administratif principal de 1ère classe - catégorie C - 18/35ème

Secteur social :

2 ATSEM principal de 1ère classe - catégorie C - 30/35ème

Secteur technique :

1 adjoint technique territorial de 1ère classe – catégorie C - 28/35ème

1 adjoint technique territorial de 2ème classe – catégorie C – 21/35ème

1 adjoint technique territorial de 2ème classe – catégorie C - 23/35ème

Secteur animation :

1 adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe –catégorie C – 28/35ème

Personnel non titulaire :

1 adjoint technique territorial contractuel de 2^{ème} classe à durée indéterminée –catégorie C – 14,24/35ème

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-030 : Rapport sur l'eau et l'assainissement.

Le Maire donne lecture du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable et de l'assainissement (*établi en application du décret n° 95-635 du 6 mai 1995 complété par le décret n° 2007-675*)

Ce rapport, qui concerne l'exercice 2017, ne soulève ni observation ni réserve.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-031 : Procès-verbal de mise à disposition par la commune des biens affectés à l'exercice de la compétence "Assainissement collectif" par Tulle Agglo.

le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application des articles L5211-5 III et L 1321-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales disposant que tout transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés à la date de ce transfert pour l'exercice de cette compétence.

Après lecture du procès-verbal de mise à disposition par la commune de Lagarde-Enval des biens affectés à l'exercice de la compétence "assainissement collectif" par tulle agglo,

Après avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal approuve ce procès-verbal et autorise le maire à le signer

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-032 : Maison Médicale : baux.

La collectivité dispose d'une maison médicale composée de plusieurs bureaux.

Afin de réglementer la mise à disposition de ces différents locaux, des baux doivent être signés avec les différents locataires.

Après lecture d'une ébauche de bail, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer les baux avec les différents locataires.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-033 : Abonnement eau : Mestre Cédric.

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable à la demande de raccordement au réseau d'eau potable

- de Monsieur Mestre Cédric pour la rénovation d'un hangar à Puychautrou

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30

Le Maire,
Ringenbach Daniel

